



Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault
COMPAGNIE DE LODÈVE
n° 852/2017 du 21/03/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES « DISPOSITIF PROCURATIONS »

En vue des prochaines élections présidentielles et législatives, le nombre de demandes de procurations ne cessent d'augmenter. Afin d'accueillir les mandants dans les meilleures conditions, la compagnie de gendarmerie de Lodève propose un nouveau dispositif pour enregistrer les procurations.

Ainsi à compter du 27 mars 2017, les unités de la compagnie mettront en place des créneaux d'accueil dédiés aux procurations, avec un gendarme spécialement requis à cette unique mission.

Toute personne se présentant pour une procuration sera donc aussitôt prise en charge.

	Cob Lodève	Cob Clermont l'Hérault	Cob Gignac	Cob Ganges
8h à 12h et de 14h à 18h	Mercredi et jeudi	Mercredi et samedi	Mercredi et vendredi	Lundi et vendredi

Avant de vous rendre à la gendarmerie pour établir votre procuration, vous pouvez la saisir en ligne et l'imprimer en suivant le cheminement suivant :

- 1- télécharger la déclaration sur internet :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>
- 2- renseigner en ligne le formulaire où sont précisées les informations sur le mandataire : identité complète, date et lieu de naissance, adresse et l'imprimer ;
- 3- ne pas fournir un document comportant des ratures ou écrit de manière illisible ;
- 4- se munir d'un justificatif d'identité (CNI, PC, passeport) ;
- 5- ne pas attendre le dernier moment pour établir sa demande.

A noter :

- il n'y a pas lieu de fournir de justificatif sur la nature de l'absence. Le formulaire inclut une attestation sur l'honneur précisant le motif d'empêchement.
- une seule procuration peut-être établie pour les quatre tours de scrutin, voire pour un an maximum.